

COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière exceptionnelle de la Commission nationale du débat public
28 avril 2021

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. SAISINE – ARTICLE L.121-8-II

- **Demande d'organisation d'un débat public sur l'ensemble des projets et réalisations de transports en commun de la métropole de LYON** : la Commission nationale décide que la saisine des douze parlementaires demandant l'organisation d'un débat public sur l'ensemble des projets et réalisations de transports en commun de la métropole de LYON n'est pas recevable, à l'exception des projets de réalisation des deux lignes de tramways T9 et T10.

[Consulter la décision](#)

PROCEDURES EN COURS

I. DEBAT PUBLIC

Plan Stratégique National de la Politique Agricole Commune (PSN PAC) : la Commission nationale considère que les réponses du responsable du plan sont complètes, détaillées au regard des questions du public et des recommandations de la commission particulière du débat public et explicitent les points d'accord et de désaccord, ainsi que les mesures envisagées. La Commission constate néanmoins que le responsable du plan n'a pas répondu avec précision à certains questionnements sur « l'éco-régime », sur les dispositifs ultérieurs de participation du public et parties prenantes et édicte des recommandations pour la concertation continue qui débute. Elle recommande en outre que soit publié un document qui permette au public d'identifier les évolutions du PSN, au regard des enseignements du débat.

Paola OROZCO-SOUEL et Gilles-Laurent RAYSSAC sont désigné.e.s garant.e.s chargé.e.s de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

[Consulter la décision](#)

II. CONCERTATIONS PRÉALABLES

- **Projet TRAM T9 LYON (69)** : la Commission nationale requalifie la participation du public de ce projet en une concertation préalable dont elle validera le dossier de participation et fixera le calendrier et les modalités. Jean-Luc CAMPAGNE et Valérie DEJOUR sont désigné.e.s garant.e.s de la concertation préalable sur le projet de réalisation de la ligne de tramway T9.

[Consulter la décision](#)

- **Projet TRAM T10 LYON (69)** : la Commission nationale requalifie la participation du public de ce projet en une concertation préalable dont elle validera le dossier de participation et fixera le calendrier et les modalités. Jean-Luc CAMPAGNE et Valérie DEJOUR sont désigné.e.s garant.e.s de la concertation préalable sur le projet de réalisation de la ligne de tramway T10.

[Consulter la décision](#)

DIVERS

- **MODIFICATION DE LA LISTE NATIONALE DES GARANT.E.S** : Gilles-Laurent RAYSSAC est inscrit sur la liste nationale des garant.e.s.

[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO